



Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette – Nouveaux organismes nuisibles

Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie C3.11

N° de demande : 2007-7653
Catégorie : C, sous-catégorie C3.11 (Nouvelle étiquette ou modifications à l'étiquette du produit – Nouveaux organismes nuisibles)
Produit : Herbicide Axial 100EC
N° d'homologation : 28642
Matière active (m.a.) : Pinoxadène
N° de document de l'ARLA : 1549355

Contexte

L'herbicide Axial 100EC (Axial 100EC Herbicide) est un herbicide systémique de postlevée utilisé pour supprimer la folle avoine, la sétaire verte, la sétaire glauque, l'avoine spontanée, l'alpiste des Canaries spontané et le millet commun dans les cultures de blé de printemps et d'orge dans les provinces des Prairies et les régions de la rivière à la Paix, de l'Okanagan et des terrasses de Creston, en Colombie-Britannique. L'herbicide Axial 100EC n'est pas efficace à combattre les mauvaises herbes à feuilles larges, mais il peut être employé en mélange en cuve avec une gamme d'autres herbicides servant à supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges afin d'éliminer un large éventail de mauvaises herbes. Pour obtenir des détails sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à ajouter une allégation de suppression de l'échinochloa pied-de-coq à l'étiquette de l'herbicide Axial 100EC.

Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification aux propriétés chimiques du produit.

Évaluation sanitaire

Une telle évaluation n'est pas requise en l'absence de modification à la formulation du produit et parce que l'utilisation de l'herbicide Axial 100EC est actuellement homologuée dans les cultures de blé de printemps et d'orge de printemps.

Évaluation environnementale

Une telle évaluation n'est pas requise étant donné que la dose d'application et le profil d'emploi du produit sont déjà homologués.

Évaluation de la valeur

Les données de 10 essais réalisés au Manitoba et en Saskatchewan en 2006 ont été présentées pour examen. Des évaluations visuelles de l'efficacité du produit contre l'échinochloa pied-de-coq ont été effectuées à 3 occasions durant la saison de croissance. Le taux moyen d'efficacité contre l'échinochloa pied-de-coq après une application de 60 g m.a./ha d'Axial 100EC + 0,7 L/ha d'adjuvant Adigor est de 86,7 % lors de l'évaluation de début de saison, de 88,9 % lors de l'évaluation de la mi-saison et de 90,4 % lors de l'évaluation de fin de saison pour les 10 essais. Les données indiquent aussi que 60 g m.a./ha constituent la plus petite dose efficace d'herbicide Axial 100EC pour supprimer l'échinochloa pied-de-coq.

Les essais qui ont montré l'efficacité de l'herbicide Axial 100EC, utilisé seul, à supprimer l'échinochloa pied-de-coq ont confirmé aussi l'efficacité du produit à supprimer l'échinochloa pied-de-coq lorsqu'il est utilisé en mélange en cuve à raison de 60 g m.a./ha d'Axial 100EC + 560 g m.a./ha de Buctril M + 0,7 L/ha d'adjuvant Adigor. Le mélange en cuve Axial 100EC + herbicide Buctril M actuellement homologué représente tous les composants herbicides des mélanges en cuve servant à combattre les mauvaises herbes à feuilles larges sur l'étiquette d'Axial 100EC.

Pour l'ensemble des 3 évaluations, le taux d'efficacité moyen du mélange en cuve Axial 100EC + herbicide Buctril M à supprimer l'échinochloa pied-de-coq est relativement inférieur à celui de l'herbicide Axial 100EC utilisé seul.

Selon les données présentées pour le composant du mélange en cuve et étant donné 1) qu'une réduction du taux d'efficacité à supprimer les graminées a été signalée dans le passé lorsque l'herbicide Axial 100EC était utilisé en mélange en cuve avec certains herbicides servant à combattre les mauvaises herbes à feuilles larges (Note réglementaire pour le pinxadène; 2006-14) et 2) qu'aucune donnée n'a été présentée à l'appui de l'utilisation de chacun des composants représentatifs du mélange en cuve homologué tel que demandé (voir n° 894892 de l'ARLA), la note de bas de page suivante doit être ajoutée au tableau sous la section concernant le mélange en cuve : « **Une réduction de l'efficacité à supprimer l'échinochloa pied-de-coq peut être observée lorsque l'herbicide Axial 100EC est utilisé en mélange en cuve avec les herbicides servant à combattre les mauvaises herbes à larges feuilles** » (consulter l'étiquette du produit).

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Axial 100EC afin d'y inclure une allégation de suppression de l'échinochloa pied-de-coq.

Référence

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

- PMRA # 1491002: Field trial reports. Syngenta Crop Protection Canada Inc. DACO: 10.2.3.3. October 15, 2007. pp 47.
- PMRA # 894892: Efficacy (small-scale trials) review report. DACO: 10.2.3.3. September 30, 2004. pp..135.
- REG 2006-14: Regulatory Note for pinoxaden. pp. 123.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.